28 JUILLET 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/07-08 – ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES D'UN FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DES MALDIVES

Le Conseil d'administration :

1 Prends acte de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des principales conditions requises pour transformer le système aux Maldives, y compris celles considérées comme des priorités élevées, dont il est fait état dans l'Annexe 3 du document BOD/AV/2023/07 DOC 08 ;

2 Prends acte de l'évaluation par le Secrétariat des paramètres stratégiques du pacte de partenariat conclu avec les Maldives (voir Annexe 4) dont il est fait état dans l'Annexe 2 ;

3 Invite les Maldives à présenter au plus tard le 29 février 2024 une requête de financement pour la transformation du système pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars, en référence au document FRC/2021/09-01 et conformément aux paramètres stratégiques de l'aide du GPE définis au Tableau 1.

Tableau 1 Résumé des paramètres stratégiques et recommandations du Secrétariat aux fins de l'allocation (en dollars des États-Unis d'Amérique)

a.	Allocation indicative d'un financement pour la transformation du système (STG)	**5 000 000**
b.	**Allocation totale recommandée par le Secrétariat (100 %)**	**5 000 000**
c.	**Conditions requises hautement prioritaires*** ▪ Données et éléments factuels	
d.	**Axe thématique du financement du GPE :** Équité et inclusion	